



15<sup>e</sup> édition  
18 AU 21 MAI  
**2023**

Cahier du participant





### Les Jeux interscolaires du CEPN

Instaurés en 2008, les Jeux interscolaires du CEPN rassemblent des centaines d'élèves âgés de 10 à 18 ans et leurs accompagnateurs à la fin de chaque année scolaire. Cette compétition amicale permet aux jeunes de rivaliser d'adresse dans diverses disciplines, soit l'athlétisme, le hockey cosmom, le basketball, le volleyball et à compter de l'année 2022, la course à obstacles.

En plus d'encourager les élèves à poursuivre leurs études, l'événement fait la promotion de l'assiduité scolaire et des saines habitudes de vie, dont l'activité physique et une bonne alimentation.



Depuis la création des Jeux, les organisateurs notent une augmentation constante du nombre d'équipes sportives dans les écoles. Le haut niveau de préparation des jeunes athlètes démontre les efforts soutenus qu'ils déploient tout au long de l'année scolaire. Les intervenants comme les participants sont unanimes : cette activité répond à un besoin important au sein des communautés des Premières Nations!



## Critères d'admissibilité

### Âge et niveau scolaire :

- Les Jeux interscolaires du CEPN s'adressent **uniquement** aux élèves du troisième cycle du primaire à la 5<sup>e</sup> secondaire, **âgés de 10 à 18 ans** en date du **17 mai 2023**.
- Les élèves inscrits au cégep ou à un centre d'éducation des adultes ne sont pas admissibles, et ce, même s'ils ont 18 ans ou moins.

### Remarque :

Toute équipe qui contrevient à ce règlement sera disqualifiée et se verra attribuer une défaite pour toute partie à laquelle l'athlète concerné aura participé.

### Les Jeux interscolaires du CEPN s'adressent aux jeunes :

- des communautés membres du CEPN ayant des écoles;
- des communautés membres du CEPN n'ayant pas d'école;
- des communautés membres du CEPN dont les écoles n'offrent pas tous les niveaux scolaires;  
*(Les jeunes qui fréquentent une école primaire ou secondaire située à l'extérieur de leur communauté peuvent participer aux Jeux interscolaires du CEPN, mais doivent obtenir l'autorisation du représentant du CEPN de leur communauté avant de s'inscrire.)*
- des communautés non-membres du CEPN désirant faire participer leurs écoles.  
*(dans le cas où nous devons limiter le nombre d'inscriptions, les élèves des communautés membres du CEPN auront priorité.)*

## Validation des inscriptions

Voici la procédure pour faire valider les inscriptions aux Jeux interscolaires du CEPN :

### Communautés membres du CEPN ayant des écoles

Toute demande d'inscription doit être approuvée et signée par le représentant du CEPN de la communauté avant d'être déposée officiellement.

### Communautés membres n'ayant pas d'école ou dont les écoles n'offrent pas tous les niveaux scolaires

Les élèves qui veulent participer aux Jeux interscolaires doivent être membres de la communauté, et leur demande doit être approuvée et signée par le représentant du CEPN de la communauté. Ainsi, les élèves seront automatiquement inscrits sous la bannière du conseil de bande.

### Communautés non-membres

Les communautés non-membres du CEPN qui désirent participer aux Jeux interscolaires doivent faire approuver et signer leur demande d'inscription par le chef de leur conseil de bande.



## Responsables, accompagnateurs et entraîneurs

Un accompagnateur est requis pour six jeunes.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité à l'égard des participants qui sont sous leur garde, et ce, 24 heures sur 24.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs doivent remplir leur propre formulaire d'inscription et le remettre en même temps que ceux des athlètes, **soit le 31 mars 2023**.

Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs doivent obligatoirement indiquer leur numéro de téléphone cellulaire afin que nous puissions communiquer avec eux durant les compétitions sportives et en tout temps durant l'événement.

Les accompagnateurs qui le désirent auront la chance de participer à la course en sentier.

À noter que les accompagnateurs qui participeront aux compétitions devront s'assurer que la surveillance de leurs jeunes n'est pas compromise.

## Hébergement

Étant donné le très grand nombre de pré-inscriptions reçues, nous ne pourrions pas loger tous les participants dans les résidences de l'Université Laval. Nous avons identifié un hôtel à proximité, soit le Travelodge Québec, pour accueillir tous les participants qui ne pourront être logés sur le campus universitaire.

### Hébergement dans les résidences de l'Université Laval :

- Les communautés-membres du CEPN qui ont rempli le formulaire de déclaration d'intention au plus tard le 5 décembre 2022 ont déjà été identifiées et logeront aux résidences de l'Université Laval.
- L'hébergement se fera dans des **chambres à occupation double**, sans exception.
- Au moment de fournir votre liste d'hébergement, veuillez nous aviser si vous désirez une chambre supplémentaire pour entreposer votre équipement ou de la nourriture, ou encore, y tenir des réunions.
- **Au plus tard le vendredi 14 avril 2023**, vous devrez remettre au CEPN la liste d'hébergement Excel qui vous sera envoyée. Vous devrez y inscrire le nom des participants pour chaque chambre.

### Hébergement au Travelodge Québec:

- Les communautés-membres du CEPN **n'ayant pas** rempli le formulaire de déclaration d'intention au plus tard le 5 décembre 2022, ainsi que l'ensemble des communautés non-membres du CEPN, logeront au Travelodge Québec.
- Les réservations de blocs de chambres pourront être faits à compter du 11 février 2023.
- Un bloc de chambres a été réservé et sera conservé jusqu'au 11 mars 2023:





## 15<sup>e</sup> ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS



- 95 chambres à 2 lits doubles (occupation quadruple) au prix de 149\$ + tx par nuit
- 66 chambres à 1 très grand lit (occupation double) au prix de 120\$ + tx par nuit
- **Chaque délégation, en passant par son Chef de mission, est responsable de faire sa propre réservation en écrivant à l'adresse [groupe@travelodgeqc.com](mailto:groupe@travelodgeqc.com), ce à partir du 11 février, et avant le 11 mars 2023.**
- Tous les frais reliés à l'hébergement à l'hôtel Travelodge Québec sont à vos propres frais.
- **Au plus tard le vendredi 14 avril 2023**, vous devrez remettre à l'hôtel la liste des noms des participants pour chaque chambre.

### Repas

Onze repas vous seront offerts durant l'événement, et ce, du jeudi matin (déjeuner) au dimanche midi (dîner).

Les repas seront toujours fournis sous un chapiteau situé dans les environs du PEPS de l'Université Laval.

Veillez noter que le souper du mercredi soir n'est pas fourni.

### Transport

Cette année, vous aurez à vous déplacer d'un endroit à l'autre dans la ville de Québec. Pour cette raison, nous demandons à chaque délégation d'être indépendante sur le plan du transport. Donc, si vous contractez un ou plusieurs autobus (ou autre type de transport pour les plus petites délégations), au moins l'un de ces transports devra demeurer disponible pendant toute la durée des Jeux, pour transporter vos jeunes.

Voici quelques exemples de déplacements qui seront votre responsabilité:

- Transport entre l'hôtel et l'Université Laval, matin et soir (pour les délégations hébergées à l'hôtel)
- Transport entre l'Université Laval et les Galeries de la Capitale, le jeudi soir pour une soirée spéciale
- Transport entre l'Université Laval (ou l'hôtel) et le Lac Beauport, le samedi matin pour la course en sentier



### Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent la participation aux Jeux interscolaires du CEPN, les repas à l'Université Laval et, le cas échéant, l'hébergement dans les résidences de l'Université Laval.

Les frais d'inscription pour les **communautés membres du CEPN** sont établis à :

- **220 \$** par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur qui dormira dans les résidences de l'Université Laval;
- **145 \$** par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur qui dormira à l'hôtel Travelodge Québec ou ailleurs (hébergement à vos frais).

Les frais d'inscription pour les **communautés non-membres du CEPN** sont établis à :

- **195 \$** par participant, responsable, accompagnateur ou entraîneur qui dormira à l'hôtel Travelodge ou ailleurs (hébergement à vos frais).

#### Remarque :

Comme les **communautés membres du CEPN** payent une cotisation annuelle, leurs frais d'inscription aux Jeux interscolaires sont inférieurs à ceux établis pour les communautés non-membres.

Les délégations qui dormiront à l'hôtel, que celles-ci soient membres du CEPN ou non, doivent faire leurs propres réservations et payer leurs propres frais d'hébergement.

### Modalités de paiement

Afin d'assurer votre participation aux Jeux interscolaires, vous devrez effectuer un **dépôt de 2 000 \$ au moment d'inscrire votre délégation**, soit le **3 février 2023**.

**Veillez payer par chèque à l'ordre du :**

Conseil en Éducation des Premières Nations

Objet : Jeux interscolaires du CEPN 2023

Vous avez jusqu'au **mercredi 21 juin 2023**, soit un mois après l'événement, pour régler vos frais d'inscription.



## 15<sup>e</sup> ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS



### Sports d'équipe

Les participants aux Jeux interscolaires du CEPN peuvent participer à deux sports d'équipe, quelle que soit leur catégorie d'âge. Veuillez noter qu'à l'avenir, nous ne limitons plus la participation à un seul sport d'équipe.

### Catégories d'âge

10 – 12 ans

13 – 15 ans

16 – 18 ans

### Sports d'équipe

Basketball	Volleyball	Hockey cosom
Toutes les catégories d'âge (masculin et féminin)	Toutes les catégories d'âge (masculin, féminin et mixte*)	Toutes les catégories d'âge (masculin et mixte*)
<i>*Si des équipes mixtes de volleyball et de hockey cosom s'inscrivent, des règlements seront établis en conséquence.</i>		

### Renseignements concernant l'inscription des équipes sportives

- À compter de 2023, nous apportons une modification au volleyball dans la catégorie 10-12 ans dans le but de favoriser les longs échanges et le plaisir. Cette catégorie jouera au mini-volleyball, donc:
  - Le jeu se fera à 4 contre 4
  - Le match est joué sur un terrain de badminton sur un filet de deux mètres
  - Le 2e contact est attrapé et relancé, en un mouvement continu
  - Il faut absolument faire 3 contacts avant de traverser le ballonCe changement ne s'applique qu'à la catégorie 10-12 ans. Les autres catégories joueront au volleyball régulier. Pour plus d'informations sur le mini-volleyball, [appuyez ici](#).
- Après le **31 mars 2023**, vous ne pourrez plus changer de catégorie d'âge, quelle que soit la discipline.
- Il est possible à un même joueur de participer à un maximum de deux sports d'équipe à la fois. Cependant, cela occasionnera inévitablement certains conflits d'horaires. Le nombre minimum de joueurs éligibles devra être respecté pour chaque partie. Alors, il faut prévoir des joueurs supplémentaires pour chaque athlète participant à plus d'un sport.
- Nous sommes conscients que la composition de votre équipe risque de changer en cours de route, mais vous devez vous assurer que tout changement ou ajout ne change en rien la catégorie d'âge dans laquelle l'équipe est inscrite, car cela a des répercussions, entre autres, sur le nombre d'officiels nécessaire, l'horaire des compétitions, ainsi que la traduction, la révision et l'impression des documents.



- Une équipe ne peut faire jouer qu'un seul joueur âgé d'un an de plus que la catégorie d'âge dans laquelle elle est inscrite, p. ex. un joueur de 13 ans dans la catégorie 10-12 ans.
- Même si le nombre d'inscriptions est indépendant de notre volonté, nous aimerions idéalement avoir trois équipes par catégorie d'âge dans une même discipline sportive pour assurer une compétition plus enlevante. Si une catégorie ne compte qu'une ou deux équipes, nous entrerons en contact avec les communautés inscrites afin de convenir d'une solution.

### Athlétisme

Les participants aux Jeux interscolaires du CEPN peuvent participer à autant d'épreuves d'athlétisme qu'ils le désirent parmi celles proposées.

À compter de 2023, la catégorie 10-12 ans sera séparée en trois catégories indépendantes en fonction de l'âge en date du 17 mai 2023. Cela a pour but de permettre aux jeunes de 10, 11 et 12 ans de compétitionner contre des jeunes de niveau de maturité physique plus similaire. Il y aura donc un podium indépendant pour chaque tranche d'âge.

Aussi, en 2023, la piste d'athlétisme de l'Université Laval sera en réfection. C'est pourquoi nous tiendrons le 100m et le relais 4 X 100m sur une surface synthétique et non pas sur une piste d'athlétisme. Cela explique pourquoi il n'y aura ni de 200m, ni de 400m cette année.

### Catégories d'âge

10 ans	11 ans	12 ans	13 – 15 ans	16 – 18 ans
<b>Épreuves</b>				
<b>Toutes les catégories d'âge</b> (masculin et féminin)				
<b>Épreuves individuelles</b>				
Le 100 m				
Le saut en longueur				
Le lancer du poids				
La course en sentier (3.5 à 5km)				
<b>Épreuve d'équipe</b>				
4 x 100 m				

\*Chaque école peut inscrire un **maximum de 2 équipes** de même genre et catégorie d'âge au relais **4 x 100 m**.





## 15<sup>e</sup> ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS



### Course à obstacles (Défi des ancêtres)

Une version adaptée du Défi des ancêtres sera présentée à titre d'épreuve aux Jeux interscolaires. La formule sera éliminatoire, c'est-à-dire que le nombre de participants diminuera à mesure que les compétitions avanceront.

### Catégories d'âge

10 ans

11 ans

12 ans

13 – 15 ans

16 – 18 ans

10 ans		11 ans		12 ans		13 – 15 ans		16 – 18 ans	
<b>Toutes les catégories d'âge</b> (masculin et féminin)									
<b>Jour 1</b> (jour exact à déterminer)			<b>Ronde de qualifications</b>  (Les participants se présentent à n'importe quel moment et ont droit à un maximum de deux essais pour réaliser le chronomètre le plus rapide possible)						
<b>Jour 2</b>			<b>Demi-finales</b> <b>Finales</b>  (Les 4 meilleurs participants de la ronde de qualifications sont invités aux demi-finales. Les 2 meilleurs se retrouvent ensuite en grande finale, ce pour chaque catégorie)						



## 15<sup>e</sup> ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS



### Règles de conduite à respecter durant les Jeux interscolaires

#### RESPECT

- Aucune forme de violence, d'intimidation ou de vandalisme n'est tolérée.
- Un langage courtois et approprié doit être employé en tout temps.
- Le respect est de mise entre les employés du CEPN, les officiels, les responsables, les accompagnateurs et les entraîneurs des communautés ainsi que les participants.

#### PROPRETÉ des lieux

- Garder tous les endroits propres en tout temps : PEPS, résidences, campus de l'Université Laval, etc.
- Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs se doivent de répéter à leurs participants de mettre les déchets dans les poubelles, et ce, après les collations et les repas.
- Nous faisons appel à votre collaboration pour garder tous les endroits propres tout au long des Jeux interscolaires du CEPN.

#### HÉBERGEMENT

- Le couvre-feu est fixé à 22 h et exceptionnellement à 22 h 30 le samedi.
- Des agents de sécurité seront présents, jour et nuit, sur le site de l'Université Laval pour assurer la sécurité et le bien-être de tous. Leurs consignes doivent être respectées.

#### RESPONSABLES, ACCOMPAGNATEURS et ENTRAÎNEURS

- Il incombe aux responsables, accompagnateurs et entraîneurs de chaque communauté de s'assurer que tous les membres de leur délégation adoptent un comportement acceptable et qu'il n'y ait aucun grabuge ni à l'intérieur ni à l'extérieur du campus de l'Université Laval.
- Les responsables, accompagnateurs et entraîneurs sont tenus à une obligation générale et permanente de surveillance, de prudence et de sécurité à l'égard des participants qui sont sous leur garde, et ce, 24 heures sur 24.

#### TABAGISME, VAPOTAGE, CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUE, DE NOURRITURE OU DE BOISSONS

- Il est strictement défendu de fumer ou de vapoter dans les locaux du PEPS ou les résidences.



## 15<sup>e</sup> ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS



- La consommation d'alcool ou de drogue est interdite en tout temps. Toute personne qui transgresse cette règle sera immédiatement expulsée et ne pourra plus jamais se représenter aux Jeux interscolaires, et ce, même aux prochaines éditions.
- La consommation de boissons énergisantes n'est pas tolérée.
- Il est interdit de manger ou de boire sur les plateaux sportifs.

### **PRÊT D'ÉQUIPEMENT du PEPS et du CEPN**

- Nous mettons à votre disposition de l'équipement sportif.
- Pour l'emprunter, vous devez remplir un formulaire de prêt au local d'information.
- Il est de votre devoir de le retourner après chaque utilisation, car tout emprunt non retourné vous sera facturé, selon sa valeur estimée.

### **SÉCURITÉ**

- La sécurité de nuit dans les résidences et au PEPS est à la charge de l'Université Laval. Toutefois, les Jeux interscolaires du CEPN ont un responsable de la sécurité. En cas d'incident ou de problème, vous serez dirigés vers cette personne, qui analysera la situation avec vous avant de prendre une décision définitive avec le chargé de projets responsable des Jeux interscolaires du CEPN.

### **ATTENTION**

Les communautés s'engagent à assumer l'entière responsabilité des actes et du comportement de tout membre de leur délégation et à rembourser les frais liés aux incidents survenus.

Selon la gravité de l'incident, la communauté concernée pourrait se voir imposer une sanction ainsi qu'une suspension d'un an des Jeux interscolaires.

### **Politique d'annulation**

Le 28 avril 2023 est la dernière date limite pour apporter des modifications à votre liste de participants. C'est à cette date que votre facturation deviendra "fixe", c'est-à-dire que même si certains de vos participants ne se présentent pas, vous serez tout de même facturés pour eux-ci.

Veuillez noter que si vous êtes hébergés ailleurs qu'aux résidences de l'Université Laval, votre contrat avec votre lieu d'hébergement aura préséance et vous devrez le respecter. Le CEPN



## 15<sup>e</sup> ÉDITION DES JEUX INTERSCOLAIRES DU CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS



n'assumera aucune responsabilité dans les frais d'annulation que l'établissement d'hébergement pourrait vous facturer.

Si vous annulez votre participation aux Jeux entre le 3 février et le 28 avril 2023, 50 % du dépôt de 2 000 \$ que vous avez effectué au moment de votre inscription vous sera remboursé. Toute annulation après le 28 avril résultera en la perte du dépôt.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les échéances fixées et de ne pas apporter de changement une fois votre inscription faite, car cela peut engendrer des conséquences lourdes pour l'organisation de l'événement (horaire des compétitions, recherche d'officiels et de marqueurs, impression de documents, etc.)

### Formulaire d'inscription de l'athlète

Ce formulaire doit être rempli par les parents ou tuteurs de chaque participant et nous parvenir avant la date limite d'inscription, soit le **31 mars 2023**, afin que nous ayons sous la main les renseignements médicaux de tous les participants en cas d'urgence.

**L'âge du participant en date du 17 mai 2023, soit la veille de la première journée des Jeux interscolaires du CEPN, doit figurer sur le formulaire.** Cela nous permettra de le placer dans la bonne catégorie, dans les sports d'équipe et en athlétisme.

### Carte d'assurance maladie

Les participants, les responsables, les accompagnateurs et les entraîneurs doivent être munis de leur carte d'assurance maladie pendant les Jeux interscolaires du CEPN :

1. en cas d'incident;
2. comme preuve d'âge au cas où quelqu'un en ferait la demande (par exemple, une équipe adverse)